

pour les exposer. Si le gouvernement possédait des modèles conve- nables des inventions en rapport avec l'électricité et autres grandes inventions qui ont vu le jour dans les dix dernières années, on aurait à Washington une exhibition permanente qui pourrait rivaliser avec avantage avec l'exposition Univer- selle qui va se tenir à Chicago en 1893.

Quelle ignorance honteuse de la part de nos législateurs! Je serais d'avis aussi qu'il serait mieux d'avoir des modèles dans l'intérêt même des inventeurs.

—Certainement. Ils se présen- tent ici avec des plans sur le papier, et le plus souvent on a de la peine à comprendre ce que ces plans signi- fient.

—J'ai visité le bureau des Paten- tes et j'ai vu comme les salles sont encombrées. Pas moyen de s'y reconnaître.

—Les locaux occupés par le dé- partement sont devenus insuffisants depuis des années. Mes prédéces- seurs ont protesté dans leurs rap- ports et je l'ai fait moi-même. Nous avons tout simplement demandé un emplacement suffisant dans la ma- gnifique bâtisse érigée avec l'argent payé au Trésor par les inventeurs.

—Quand on pense que ce sont les inventeurs qui ont payé pour ériger les bâtisses du département des Patentes, c'est une honte de voir aucune de ses parties occupée par d'autres bureaux.

—Le Congrès a voté une somme de \$16,000 pour placer ailleurs le bureau général des terres; quand il aura déménagé, on aura assez d'espace pour les besoins actuels. Le secrétaire Noble est fort en fa- veur du bureau des patentes et il se hâtera. J'en ai la certitude, d'accomplir les vœux du Congrès et de loger les TERRES ailleurs.

—Je l'espère. Que pensez-vous de votre successeur, l'ex-membre du Congrès William E. Simonds, qui vient du Connecticut, comme vous? Il a fait un magnifique travail dans la discussion sur le droit interna- tional des auteurs et inventeurs.

—Je suis heureux que le bureau des patentes tombe en d'aussi ex- cellentes mains. Il a une grande expérience pratique. Depuis des années, il a enseigné le droit sur les patentes à l'Université de Yale, de sorte qu'il arrive avec un bon lan- gage de connaissances légales et pratiques.

—J'en suis charmé. Pensez- vous.....

Non, pas un mot de plus. Pour le reste, adressez-vous à mon suc- cesseur. Au revoir.

—Au revoir et bon succès pour vous.

Ainsi donc le bilan du départe- ment des patentes aux Etats-Unis pour l'année 1890 se réduit à 25,000 avec des refus pour 20,000 deman- des, refus basés surtout sur ce que les demandes s'appliquaient à des idées dont l'exploitation était entrée dans le domaine publique ou bien à des inventions déjà brevetées.

Parmi ces 25,000 patentes accor-

dées, il en est sans doute qui n'ont pas une grande valeur et qui ne rapporteront pas gros à leurs au- teurs. Mais il en est aussi qui re- présentent des milliers et peut-être des millions de piastres.

Nous sommes dans un monde et dans une époque où l'activité des chercheurs n'a pas de bornes. Les idées qui, après coup, paraissent les plus simples du monde, présentées pratiquement et assurées à celui qui les a conçues ou saisies par un brevet valent quelque fois une for- tune. Nous pourrions en citer une infinité d'exemples.

Quoi de plus simple qu'un mor- ceau de caoutchouc appliqué à un un des bouts du crayon pour effacer à volonté ce qu'on a pu tracer avec le crayon. Eh bien, celui qui a eu l'idée de prendre un brevet pour cette conception si simple en a déjà retiré une centaine de mille piäs- tres.

Association des Epiciers

Assemblée générale annuelle te- nue au Mechanic's Hall, jeudi le pre- mier Octobre 1891.

Présents : M. Edward Elliott, président au fauteuil ; MM. S. Demers, J. O'Shaughnessy, O. Ricard, D. Verronneau, O. Noël, P. B. Menard, S. D. Vallières, O. Melançon, M. Delahanty, P. Murphy, J. O. Le- vêque; A. D. Fraser, James Manning; échevin Thomas Gauthier; B. Con- naughton; P. Désormiers; M. Lemieux; J. H. Howard, Thos. Gau- thier (rue Ste Catherine); J. C. Cusson, W. Corbeil, C. E. Authier, H. Viger, J. B. V. Daoust, John Scanlan, J. E. Gariépy, Jos. Archam- bault, etc.

Le procès verbal de la précédente assemblée a été lu et adopté.

M. O'Shaughnessy donne avis qu'à la prochaine assemblée il proposera que la constitution de l'Association soit amendée comme suit :

1° " En ajoutant à la fin de l'article XII les mots suivants : " Et aussi collecter les souscriptions pour les remettre au trésorier. "

2° En remplaçant l'article XIII par le suivant : " Le trésorier reçoit les argents collectés et en donne reçu au secrétaire. "

3° En retranchant, à la fin de l'ar- ticle XIV les mots suivants : Et de- mande au nom de l'association aux souscripteurs de payer leurs rede- vances. "

4° En remplaçant l'article XV par le suivant : " Le secrétaire tient les livres de l'association, entre les argents reçus et les dépenses payées et fait son rapport aux trésorier qui le contresigne pour le présenter à l'association. "

L'ordre du jour appelant le Rap- port du Trésorier, les auditeurs nommés à la dernière assemblée font rapport, que n'ayant pas été notifiés de leur nomination, ils n'ont pas eu le temps de faire une audi- tion détaillée des comptes du tréso- rier. Ils ont seulement fait un rele- vé des recettes et des dépenses d'a- près les livres :

M. l'échevin Cauthier et M. Fra- ser font remarquer que les recettes

cette année ont été très considéra- bles, mais que les dépenses ont été plus considérables encore de sorte que le capital de l'association a di- minué de près de 200, tandis qu'il aurait dû augmenter de \$500 à \$600.

M. Demers répond que les dépen- ses ont été considérables, il est vrai, mais qu'elles sont dues à l'agitation qui a été faite le printemps dernier pour amener une entente sur le prix des boissons; que cette agita- tion a été cause que l'association a tenu deux et quelques fois trois as- semblées par mois, assemblées con- voquées par des circulaires adressées à tous les épiciers etc. Ces dépenses d'ailleurs, n'ont pas été inutiles puis- que, au lieu d'une trentaine de mem- bres payants qui formaient l'asso- ciation l'année dernière, il y en a aujourd'hui de trois à quatre cents. Ce résultat ne pouvait pas être ob- tenu sans que l'on fit des dépenses.

M. B. Connaughton fait motion, secondé par M. S. D. Vallières, que le rapport du trésorier soit déposé sur la table et que les auditeurs reçoivent instruction de préparer un état détaillé des recettes et dé- penses de l'association pour la pro- chaine assemblée. Cette motion est adoptée.

M. le président ayant nommé scrutateurs MM. A. D. Fraser et S. D. Vallières, il est procédé à l'élec- tion des officiers qui donne les résul- tats suivants proclamés par les scrutateurs :

Président

M. S. DEMERS

Vice-Président

M. JOHN ROBERTSON

Secrétaire-Honoraire

M. L'ÉCH. THOMAS GAUTHIER

Trésorier

M. JOHN SCANLAN

Membres du Comité

MM. JAMES O'SHAUGHNESSY, A.

D. FRASER, J. O. LEVESQUE, P. DÉ- SORMIERS, ANSELME LABRECQUE, H. VIGER.

M. Elliott, président sortant de charge, remercia les membres de l'association de la courtoisie qu'on lui avait montrée pendant son ter- me d'office et de l'aide bienveillante qu'il avait reçue dans l'accomplisse- ment de ses fonctions; puis il quitta le fauteuil et y installa M. Demers, le président nouvellement élu.

M. Demers, après avoir exprimé ses remerciements pour l'honneur qu'on venait de lui faire, et raconté combien il avait été tenté de refuser cet honneur, parce qu'il ne se croyait pas capable de le porter digne- ment, déclara qu'il ne se décidait à l'accepté qu'à la condition qu'il au- rait le concours actif de tous les membres de l'association. L'asso- ciation vient de faire un grand pro- grès pendant l'année, il est probable qu'elle ne pourra pas continuer à augmenter dans les mêmes propor- tions. Mais il ne faut pas que le zèle se ralentisse, il faut au con- traire que chaque membre tienne à honneur d'amener ses voisins à faire partie de l'association et ainsi, l'asso- ciation continuera à progresser.

M. l'échevin Gauthier et M. Scan- lan adressèrent ensuite la parole. M. S. D. Vallières, secondé par M. Daoust proposa un vote de remer- ciements aux officiers sortant de charge. Adopté.

Le président informe l'assemblée que l'engagement du secrétaire est expiré; il est résolu de s'en rapporter au comité, soit pour le réengager ou pour en engager un autre.

M. Scanlan propose secondé par M. Elliott, que le comité s'assemble mercredi prochain pour prendre une décision à ce sujet.

Et l'assemblée s'ajourne.

ACTUALITÉS

POUR ENLEVER LES TACHES D'ENCRE OU DE VIN SUR LES ETOFFES

Placez sur la tache un morceau de sucre: le liquide coloré s'y précipite aussitôt, envahissant les pores de cette substance; tout danger d'extension de cette tache est ainsi conjuré. Si on la lave sans retard, l'eau pure, le plus souvent, ou un simple savonnage, suf- fira pour la faire disparaître;—sinon la tache sera traitée, soit à l'acide sul- fureux, soit au sel d'oseille, soit au lait, etc.

Un des plus achalandés les parmi agents d'immeubles canadiens, c'est M. C. E. L. Desaulniers, dont les bureaux au No. 62 rue St-Jacques; sont visités chaque jour par une foule de clients, acheteurs et vendeurs.

Tout en faisant moins de bruit que quelques autres, il sait faire plus et de meilleures affaires pour ceux qui lui confient leurs propriétés en vente, comme pour ceux qui s'adressent à lui pour acheter.

A sa besogne régulière d'agent d'im- meubles, M. C. E. L. Desaulniers joint celle d'agent d'assurances, économisant ainsi beaucoup de troubles et de démar- ches à ceux qui ont affaires avec lui. Il tient en outre un bureau de comptabi- lité générale, se charge de liquida- tions de sociétés, de règlements de fail- lites etc. Consciencieux et expéditif, il mérite la confiance du public.

A VENDRE

UN MOULIN A FARINE ET A CARDE

Dans la paroisse de St-Cuthbert, com- té de Berthier, à quelques arpents de l'église et du dépôt du chemin de fer C. P. R. comprenant trois moulanges et deux cardeurs mis en mouvement par deux roues "Leffel" avec un pouvoir de 16 pieds de tête d'eau, le tout en bon ordre. Prix \$8,000. Comptant \$4,000, balance à six pour cent. Ce moulin est dans un des plus beaux sites du comté de Berthier. Le moulin vaut \$10,000, mais pour de certaines raisons, il est vendu à sacrifice. Pour toutes informa- tions, s'adresser à

C. E. L. DESAULNIERS,
Agent d'Immeubles,
62 rue St-Jacques.

TERREBONNE

\$2,500 A vendre, dans le vil- lage de Terbonne, une bonne maison, logement et magasin, dans la plus belle place du village. Conditions, \$500 comptant.

S'adresser à
C. E. L. DESAULNIERS
62 rue St-Jacques
Montréal.